

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2018/003 Paraphe: FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2018/03</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 16

POUR : 16 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le sept février deux mille dix-huit, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 30/01/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Agnès MERCIER et Françoise PAYEN et MM Claude ADAM, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Dominique CARPENTIER, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Jean-Yves PIC, Jean Pol RICHELET, Francis SIGNORET et Benoit SINGLIT.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CULTURE DU COEUR

Vu la délibération n°DC2016/84 du Conseil Communautaire en date du 3 octobre 2016 déléguant au Bureau Communautaire la détermination des tarifs appliqués au Parc Argonne Découverte notamment;

Vu la délibération n°DB2017/50 du Bureau en date du 6 novembre 2017 fixant les tarifs 2017 du PAD ;

Vu la demande formulée par l'association « Cultures du Cœur » en date du 3 janvier 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat avec l'association Culture du Cœur Champagne-Ardenne visant à permettre un accès gratuit au PAD en 2018 sur la base de 15 entrées Adultes et 25 entrées Enfants.
- Considérant que ce partenariat tient plus d'une politique sociale que d'une action de promotion du PAD, DECIDE que cette dépense sera supportée par le Budget Général.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.



 Le Président
 Francis SIGNORET